



A travers le « Collectif Sauve qui poule », consommateurs et éleveurs se mobilisent pour sauver les élevages fermiers de volailles.

**Nous demandons à rencontrer  
Monsieur Jacques Mézard, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
et Monsieur Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire,  
pour demander l'aménagement de la nouvelle loi de biosécurité par  
des mesures adaptées aux élevages fermiers.**

---

### Dans le programme Emmanuel Macron

Nous lancerons un plan de transformation agricole de 5 milliards d'euros sur 5 ans. Les financements seront réservés à :

- Des projets de modernisation des exploitations ayant un impact positif sur l'environnement et le bien-être animal.
- Des projets de transformation privilégiant les circuits courts.

Un exemple concret : l'élevage en batterie des poules pondeuses, incompris par un nombre croissant de Français, devra progressivement disparaître au profit des élevages alternatifs. En 2022, les œufs de poules en batterie seront interdits à la vente au consommateur. Nous accompagnerons financièrement les exploitations dans leurs transformations, en nous appuyant sur les filières et la distribution.

---

### Que demande le collectif ?

D'ici le 1er juillet 2018, toutes les exploitations avicoles françaises devront appliquer les normes de l'arrêté NOR:AGRG1603907A du 08/02/2016, des mesures sanitaires impossibles à appliquer dans les élevages fermiers existants. A ce jour, un certain nombre d'éleveurs renoncent et préfèrent arrêter leur activité devant le poids de ces mesures. **C'est la fin des volailles et des œufs fermiers (locaux, bio,...etc).**

Nous demandons à rencontrer le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour aménager ensemble les mesures de biosécurité.

### Qui constitue le collectif ?

Le collectif « Sauve qui poule » regroupe les éleveurs fermiers et les consommateurs usagers des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) et des circuits courts pour soutenir ensemble la filière paysanne avicole mise en péril par les obligations sanitaires imposées par l'arrêté biosécurité aviaire.

Une AMAP est composée de consommateurs (dits Amapiens) qui deviennent partenaires d'une ferme. Un engagement contractuel éthique à travers une charte permet au paysan d'assurer à l'avance la commercialisation de ses produits et à l'Amapien d'obtenir un panier des produits de la ferme.

A lire aussi : [Ces normes pensées pour l'élevage industriel et qui détruisent le monde paysan](#) - Bastamag

### Pourquoi ce collectif ?

Etre Amapien, c'est une philosophie de vie. C'est donc naturellement que 10 des AMAP de Provence qui regroupent 500 familles d'Amapiens ont choisi de soutenir, face à l'adversité de l'épizootie de grippe aviaire et ses conséquences, les 30 producteurs de volailles qui leur offrent de la nourriture de qualité, saine et à un prix juste. « *Nous avons souhaité manifester notre soutien à ces producteurs qui alimentent régulièrement, depuis une quinzaine d'années, les circuits-courts que nous représentons et tous les consommateurs qui achètent sur les marchés de producteurs ou à la ferme. Ainsi nous avons créé ce collectif, consommateurs et producteurs pour faire face tous ensemble aux conséquences de l'application d'un arrêté qui ne règlera pas le problème de fond de l'épizootie.* » explique André Lopez, porte parole du Collectif « Sauve qui poule ».

5000 personnes ont déjà signé la pétition en ligne Sauve qui poule sur [change.org](#) et sur les marchés.

### Les conséquences de l'arrêté

« *Le décret paru le 08/02/16 avec mise en application au 1/07/18 impose à toutes les exploitations avicoles françaises des nouvelles mesures de biosécurité qui engendrent des investissements très lourds que les petites structures fermières ne pourront pas réaliser financièrement sous peine de disparaître : nettoyage, infrastructures, gestion des flux (animaux, matériels, véhicules, personnel...), gestion des effluents.* », explique Denis Surgey, éleveur de volailles à St Saturnin les Apt (84). *Ensuite la règle : « bande unique » (groupe d'animaux homogène, du même âge) est incompatible avec l'activité en circuit court. De plus, ce décret risque d'engendrer la fin de l'agriculture diversifiée et de l'accueil à la ferme (écoles, touristes...).* » Avec 5000 volailles, Denis Surgey alimente chaque année une dizaine d'AMAP, soit deux cents familles, 600 personnes.